

# JOURNAL DE ROUBAIX

### QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MEBON

Le Nord de la France :

Trois mois... 18 L.   
 Six mois... 23   
 Un an... 44

ANNONCES : 15 centimes la ligne

RECLAMES : 25 centimes

On traite à forfait

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nam, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanverbeke, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue G. de Chasse. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Économiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

A ce numéro est joint un supplément.

ROUBAIX, 20 JUIN 1870

Les questions politiques s'amoindrissent si elles ne s'effacent complètement aujourd'hui, devant la question des subsistances publiques. Ce n'est pas l'avant-seul qui est l'objet des préoccupations, le présent nous étreint de ses difficultés, car à défaut de l'absence de marchandises, nous avons de hauts prix qui sont, pour les classes nécessiteuses, une variante de la disette. Mais nous persistons dans notre opinion à savoir que la peur du mal, en ce moment même, est plus grande que le mal lui-même. En effet, qui a produit depuis une quinzaine de jours cette hausse énorme, par sac de blé et de farine, sinon le manque de blés sur les marchés ? Eh bien ! nous le répétons, il existe encore assez de blé pour que nous ne pensions à attendre la prochaine moisson, mais le commerce et la culture ont pressenti qu'il leur importait de restreindre ou mieux de cesser leurs offres et les besoins impérieux de la consommation journalière ont fait le succès de cette entente et cela d'autant plus que l'on n'avait pas encore sérieusement songé à demander à l'importation les ressources que la production indigène nous laissait désirer. Mais que nos fermiers ne se fassent pas trop longtemps illusion : déjà peut-être se trouvent-ils en concurrence avec les offres faites par le commerce en blés de la mer Noire et de la Baltique ou même de l'Amérique. Cette circonstance explique le temps d'arrêt que la hausse subit depuis huit jours sur notre marché intérieur :

Quant à l'état de la récolte, rien n'est désespéré, ainsi que l'écrivait il y a huit ou dix jours, P. Joigneaux. Les prières ont malheureusement plus à souffrir que nos champs de froment, aussi les bestiaux manquent-ils, tout à la fois, de fourrages et d'eau potable !

La récolte est commencée dans le midi de la France : Les nouvelles reçues de diverses parties du département, lisons-nous dans le Journal du Tarn, sont unanimes pour présenter l'aspect général des récoltes comme donnant les plus belles espérances. Les blés et les seigles sont magnifiques. Les épis quoique portés sur des tiges courtes, sont gros et lourds, et promettent abondance et qualité.

On le voit, si les avis pessimistes ne manquent pas, ils ont leur contre-parti ! Prenons acte d'un autre fait : En Hongrie, on n'a vu de mémoire d'homme pareille abondance de blés et de fourrages !

EDMOND DUVAL.

## HIER AUJOURD'HUI - DEMAIN

Nous voyons dans nos lettres de Paris que le juge d'instruction vient de renvoyer devant la police correctionnelle trente-huit membres de la société l'Internationale.

Dix-neuf sont prévenus d'avoir, depuis moins de trois ans, à Paris, comme chefs ou fondateurs, fait partie d'une société secrète ; les dix-neuf autres sont seulement inculpés d'avoir depuis moins de trois ans fait partie d'une société secrète.

Cette affaire vient d'être inscrite sur le rôle de la sixième chambre pour l'audience de mercredi prochain, sous la présidence de M. Brunet.

C'est M. l'avocat impérial Autou que portera la parole au nom du ministère public.

M. Jérôme-Napoléon Bonaparte, fils du prince Jérôme et de miss Patterson, vient de mourir à Baltimore. Il avait eu, en 1860, un procès avec le prince Napoléon, son frère consanguin, au sujet de la succession du prince Jérôme.

Un comité s'est constitué à Paris, dans le but de faciliter la réception et la transmission des offrandes destinées à venir en aide aux victimes du terrible incendie qui vient de désoler l'un des quartiers les plus peuplés de Constantinople.

La retraite du ministère belge est un fait accompli. Samedi, tous les membres du cabinet ont remis leur démission entre les mains du roi ; on pense qu'elle sera acceptée.

L'indépendance belge croit à l'avènement des catholiques aux affaires, et cite comme pouvant composer l'administration nouvelle MM. Jacobs, Denayer, Thonissen, Debeur et Defoort.

Le Journal de Rome annonce que le Saint-Père a voulu visiter et honorer d'une dévotion toute particulière le monument élevé par son ordre et par ses soins dans le cimetière voisin de San Lorenzo « extra-muros », à la mémoire des braves qui combattant pour la défense des droits et de ceux de l'Eglise romaine, ont perdu la vie dans la bataille livrée aux envahisseurs du territoire pontifical en 1867. Le Saint-Père a récité le psaume De profundis devant ce monument.

Un grand nombre d'évêques qui l'avaient suivi et une multitude immense, à genoux, ont récité les versets alternativement et répondu aux prières. Le Saint-Père a ensuite admis au baisement des pieds les officiers supérieurs, les militaires, les artistes qui avaient exécuté les travaux en l'Eglise et pour le monument, et leur adressant des paroles de bienveillance, il leur a distribué des médailles.

EDMOND DUVAL.

Un fait sans exemple dans l'histoire d'aucun peuple s'est passé hier à Paris, dans le palais même du Corps législatif. La commission d'enquête économique a bien voulu entendre les dépositions d'industriels anglais venus tout exprès de leur pays pour démontrer aux représentants de l'industrie française que le traité de commerce, en développant outre mesure le progrès de notre travail national, a été une véritable calamité pour l'Angleterre. Les Anglais sont gens pratiques, ou le sait ; ils connaissent la valeur des chiffres. ... anglais.

Les déposants anglais n'ont pas manqué de certifier que si le gouvernement britannique ne dénonce pas le traité de commerce, comme il avait aussi bien que nous le droit de le dénoncer, c'est par pur désintéressement, par un acte de ce dévouement admirable que John Bull porte aux intérêts moraux et matériels de tous les peuples indistinctement.

La commission d'enquête a fait preuve en cette circonstance d'une condescendance qui témoigne, nous aimons à le croire, de la certitude qu'elle avait que les déposants anglais seraient vigoureusement réfutés et battus, séance tenante, par les industriels français.

M. Pouyer-Quertier ne pouvait manquer une si belle occasion de faire une bonne fois justice des outrecuidances britanniques, et nous avons l'intime conviction que ses profondes connaissances en matière économique, son remarquable talent de parole, ses traits d'esprit sûr et caustique et sa rare habileté à manier la dialectique auront porté aux déposants anglais des coups dont ils ne se relèveront pas.

Ah ! si, par une cause ou par une autre, M. Pouyer-Quertier avait pu faire défaut à la séance, M. de Forcade la Roquette se serait pâmé de jubilation ! Mais on n'a pas cru devoir lui procurer cette jouissance, hélas ! Ce fougueux partisan du traité de commerce est bien capable de donner sa démission de membre de la commission d'enquête. — (P. DUCROS. (Moniteur industriel.)

## Nous lisons dans l'Union :

Le gouvernement et la Chambre se montrent très préoccupés des débats qui vont s'ouvrir demain au sujet de l'interpellation Mony sur le chemin de Saint-Gothard. On assure que le ministère a manifesté le désir que la question politique soit complètement écartée de la discussion ; mais en revanche il verrait avec plaisir que la représentation nationale prit l'initiative de mesures en faveur du percement du Simplon. Cette solution serait, à son sens, la meilleure réponse à faire au projet prussien. M. Thiers doit prendre la parole dans ce débat.

A propos de Saint-Gothard, il s'est passé un fait qui mérite d'être noté, parce qu'il démontre jusqu'à quel point l'on redoute les questions irritantes que pourrait soulever un semblable projet. Un banquet, à l'occasion de ce chemin auquel s'intéressent si fort et la Prusse, et l'Italie, et la Suisse, devait avoir lieu au Grand-Hôtel, et l'on comptait, dit-on, parmi les convives, plus de soixante députés et les rédacteurs de plusieurs journaux. Le but que les promoteurs de ce banquet s'étaient proposé, était, au dessert de fournir sur cette entreprise prussienne les explications les plus franches, et capables, à ce qu'on prétend, de rassurer les consciences les plus scrupuleuses sur le sentiment national. Reste à savoir si ce but aurait été facilement atteint.

Quoi qu'il en soit, il paraît que sur la demande de M. Emile Ollivier, qui a exprimé le désir qu'avant de saisir l'opinion publique de cette question par une semblable manifestation, on attendit les interpellations qui devaient être adressées lundi au gouvernement par M. Mony, la commission chargée de l'organisation du banquet a consenti à un ajournement.

Il ne reste plus à attendre que la discussion de demain.

## On lit dans le Français :

M. Pichon, ministre des travaux publics, vient de proposer, au nom du Gouvernement, un projet de loi important, qui a été adopté avant-hier par le Conseil d'Etat.

On se souvient de la législation étrange qui régissait, depuis 1852, l'exécution des grands travaux d'utilité publique. Aux termes de l'art. 4 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, tous les travaux d'utilité publique, toutes les entreprises d'intérêt général devaient être ordonnées ou autorisées par décrets de l'Empereur, rendus en Conseil d'Etat. On devait, toutefois consulter la Chambre, les travaux avaient pour condition des engagements ou des subsides du Trésor. Mais, comme on le voit, une division absolue était faite entre le droit d'ordonner les travaux, qui n'appartenait qu'au pouvoir exécutif seul, sans conseil, sans contrôle, sans avis des représentants du pays, et le droit de voter les fonds qu'on leur avait laissés.

Nous nous trompons même en disant que le droit de voter les fonds était réservé à la Chambre. Jusqu'au sénatus-consulte de 1861, il suffisait de décrets pour ouvrir des crédits extraordinaires en dehors des sessions, si bien qu'en l'absence du Corps législatif, un grand travail pouvait être ordonné et commencé, et un crédit ouvert pour y faire face, sans que les représentants du pays aient été appelés à autre chose qu'à ratifier, à leur session, les faits accomplis. En 1861, on décida que le Corps législatif seul voterait les crédits, mêmes extraordinaires ; et le pouvoir exorbitant que nous venons de signaler disparut. Mais il resta toujours ce partage étrange d'attributions qui réduisent le Corps législatif au rôle de bailleur de fonds, et ne lui permettent pas d'examiner, de critiquer ou de modifier un travail public quelconque à faire avec les deniers publics ; il pouvait refuser le crédit, voilà tout.

C'est ce système que M. Pichon a proposé de faire disparaître.

D'après le projet du Gouvernement, tous les grands travaux d'utilité publique, quels qu'ils soient, entrepris par l'Etat ou par les Compagnies particulières, avec ou sans péage, avec ou sans subsides du Trésor, avec ou sans aliénation du domaine public, ne pourront plus être exécutés qu'en vertu d'une loi, rendue après enquête.

Le Gouvernement ne se réserve que le droit d'ordonner, après enquête également, les canaux et chemins de fer d'embranchement de moins de vingt kilomètres de longueur, et l'exécution des lacunes et rectifications de routes impériales. Mais, dans ce cas, les travaux ne pourront être entrepris qu'en vertu d'un crédit préalablement inscrit au budget.

Ce projet sera incessamment déposé à la Chambre.

## On lit dans le Spectator de Londres :

Les fortes averses de jeudi soir ont rafraîchi Londres, rassuré Mark Lane et réjoui le trésor, qui commençait à trembler pour ses excédants. Il s'est produit une hausse de 5 sh. par quarter sur le blé, par suite des achats pour la France, et la cherté du pain en Angleterre indique l'état stationnaire des recettes. La pluie tombée est encore au dessous de la moyenne. Mais si le temps continue à être couvert, on a encore chance d'avoir de bons régains pour les fourrages, tandis que d'un autre côté on a été sec n'implique pas toujours en Angleterre que la récolte des céréales soit mauvaise.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche 19 juin.  
Hier, le Corps législatif s'est occupé pour la première fois des rapports de pétitions et leur a consacré une séance. Il faut nous attendre dans cet ordre de discussions, à voir tous les objets abordés et les questions les plus diverses traitées tour à tour. La plus importante de celles qui sont venues hier à l'ordre du jour concernait les arènes ou plutôt les vestiaires des arènes de Paris. C'est leur arrêt de mort qui a été prononcé. La commission concluait au renvoi au ministre compétent : la proposition a été combattue au nom du gouvernement par M. J. J. Weiss qui faisait son début comme orateur du gouvernement. Notons en passant que ce début concide presque avec la nomination de M. Prévost-Paradol au poste de ministre de France en Amérique. Qui aurait prévu cette double destinée des brillants écrivains du Journal des Débats, il y a une dizaine d'années. M. Prévost-Paradol, le plus ancien, est déjà Excellence ; M. Weiss n'est encore que sous-ministre. Il sera ministre un jour, nous n'en doutons pas : c'est un rude travailleur et il a de sérieuses qualités d'orateur. Il a bien parlé hier ; il a été appuyé par M. Maurice Richard, M. de Tillancourt et M. Bethmont, M. Glais-Bizoin et M. de Jouvencel ont été battus ; ce dernier a obtenu un succès d'hilarité en proclamant ses titres scienti-

tifiques et exhibant sa qualité de membre de la société d'anthropologie. Il faudrait dépenser deux millions pour conserver ces vestiges ; elle le gouvernement qu'on invite aux économies n'a pas voulu prendre la responsabilité de cette dépense.

Nous n'avons du reste à nous occuper que de petits événements, à défaut de grands. C'est pour cela sans doute que la retraite de M. C. Duvernois du Peuple français a pris une importance exagérée, d'autant plus que M. C. Duvernois passe à la Liberté avec presque tous les collaborateurs du Peuple. Il nous semble bon de réduire ce fait à sa juste valeur, le Peuple français, qui s'appelait d'abord le Peuple tout court, avait été fondé sinon par l'Empereur du moins par des amis personnels de l'Empereur ; et aidé des fonds de la liste civile. Ce journal faisant de l'opposition au Cabinet on avait le droit de supposer, en raison des rapports de M. Duvernois avec l'Empereur, que cette opposition contre les ministres, qui faillit un jour provoquer une crise ministérielle, était encouragée par le souverain. On se rappelle que Louis XVIII écrivit quelque fois des articles de journaux contre ses ministres. L'Empereur n'a pas voulu que l'équivoque durât plus longtemps et le Peuple français change de directeur. Il n'y a là ni ingratitude ni persécution à l'égard de M. Duvernois puisqu'il va pouvoir continuer dans la Liberté l'opposition qu'il fait au Cabinet ; mais il la continuera sous sa responsabilité d'écrivain et de député et non plus avec les avantages et les inconvénients d'un auguste patronage.

Depuis deux ou trois jours on a fait courir des bruits alarmants sur la santé de l'Empereur : la bourse s'en est émue et peu s'en est fallu que nous ne revissions une déroute comme celle du mois d'août dernier.

La cour devait aller s'installer hier à Saint-Cloud ; contre ordre a été donné. L'Empereur qui n'avait reçu pendant toute la semaine que les ministres et séparément, a présidé hier soir le Conseil. On assure que les douleurs rhumatismales se sont un peu calmées et que la Cour ira à Saint-Cloud dans les premiers jours de cette semaine.

Demain s'ouvrira la discussion sur le Saint-Gothard ; M. Thiers, dit-on, y interviendra.

On annonce toujours une prochaine interpellation sur la loi électorale que le cabinet ne présentera pas, mais qui est toute préparée. La réponse serait très facile à faire : M. E. Ollivier a préparé comme député un projet de loi électorale ; mais comme ministre il en ajourne la communication à la chambre.

M. A. Vitu prend aujourd'hui la direction du Peuple français.

La création du département de la Seine Maritime avec le Havre pour chef lieu est chose décidée.

CH. CAHOT.

## ENQUÊTE PARLEMENTAIRE sur le régime économique.

Séance du vendredi 17 juin 1870.

Présidence de M. Paulmier

Sommaire. — Observation de M. Dalloz sur le caractère particulier de l'industrie française comparé à celui des industries étrangères.

Déposition de M. Ashworth, fléteur et fabricant, ancien président de la chambre de commerce à Manchester. — M. Ashworth établit l'importance de l'industrie cotonnière en Angleterre qui fait vivre 8 millions de personnes et occupait 32 millions de broches dès 1860. — A cette même époque, la valeur totale de la production s'élevait à 85 millions de livres (21,420,000,000 fr.). — La guerre d'Amérique cause une perturbation profonde tant dans les sources d'approvisionnement que dans les prix des matières premières et des produits manufacturés. — Il en résulte un grand malaise et une large dépréciation des usines. — Les désastres des établissements manufacturiers pesèrent lourdement sur la classe ouvrière. — Le déposant cite les chiffres des secours distribués pendant les années de crise.

Le déposant passe à l'examen des effets du traité de commerce anglo-français et conclut des chiffres du Board of Trade, que l'exportation de l'Angleterre pour la France est relativement insignifiante ; l'accroissement de cette exportation n'est que de 73,000 livres sterling (1,890,000 francs) dans les dernières années. — Les droits à l'entrée en France augmentés des frais de transport, protègent suffisamment les producteurs français. — Les châteaux ont été plus nombreux en Angleterre qu'en France. Le déposant indique les taux des sautaires dans l'industrie cotonnière pour l'Angleterre, la Suisse,

les Etats-Unis. — La France n'est pas dans des conditions d'infériorité sous ce rapport, bien au contraire. — L'industrie n'a pas droit d'imposer au consommateur des prix supérieurs aux prix actuels.

Question de M. le président sur la reprise des affaires en Angleterre et réponse du déposant. Il se fonde, en ce moment, de nouvelles usines. — Questions de M. le président et réponses de M. Ashworth sur le prix de la houille à Manchester et dans les environs de la mine. — M. Johnston insiste pour avoir une réponse précise sur le prix moyen de la houille. — Réponse. — Question de M. Géliot sur le prix de fabrication du n° de fil produit ordinairement par M. Ashworth (n° 60, anglais). — Le déposant répond qu'il n'est pas préparé à cette question. — Question de M. Desseilligny sur le prix de la broche, en Angleterre (machines, terrins et constructions). — M. Ashworth estime ce prix à 25 sullinges pour le n° 60 (soit 31 fr. 25). — Question de M. Desseilligny et réponse de M. Ashworth sur le taux d'intérêt et d'amortissement compté en Angleterre dans les établissements industriels. — Question de M. Casserat et réponse de M. Ashworth sur le montant des impôts en Angleterre. — Question de M. le président et réponse sur le nombre de broches de la filature de M. Ashworth et la somme de ses impositions. — Question de M. Géliot et réponse de M. Ashworth sur le prix de vente du n° 60 anglais.

Déposition de M. John Slagg, directeur de la Chambre de commerce et négociant à Manchester. — Les souffrances n'ont pas été moindres en Angleterre qu'en France. — Le déposant reproduit à cet égard les considérations présentées par le précédent. — M. Slagg réfute des assertions, selon lui inexactes, au sujet des prix indiqués par les déposants français pour la houille, le coton, les vivres en Angleterre et indique d'autres moyennes. — Les producteurs français peuvent faire concurrence aux manufacturiers anglais, sur le marché de Manchester. — Les droits ne sont pas de 11,96 0/0, comme l'a affirmé M. Pouyer-Quertier, mais de 25 à 30 0/0, comme l'indique la Chambre de commerce de Bordeaux. — Les tarifs actuels sont prohibitifs et les exportations de cotonnades de Manchester pour la France diminuent. — De plus, il existe dans les tarifs, des complications et des anomalies préjudiciables au commerce anglais. — La politique protectionniste est mauvaise.

Observation de M. Quesné sur les termes de comparaison choisis par M. Slagg, pour établir les chiffres de cotonnades françaises consommées en Angleterre et la somme des cotonnades anglaises consommées en France.

Déposition de M. Benjamin Armitage, directeur de la chambre de commerce, fléteur et fabricant à Manchester. — Le montant des droits établis par le traité anglo-français est trop élevé pour permettre une importation sérieuse en France. Le manufacturier français n'a pas besoin de protection dans l'industrie cotonnière. — Le coût de la matière première est le même. — Les prix de revient dans les deux pays ne peuvent se chiffrer d'une façon absolue, mais des deux côtés il y a des avantages équivalents. — Les transports sont trop longs en France, le chemin de fer prend huit ou dix jours de Boulogne à Paris. La distance de Manchester à Londres est plus grande que celle de Londres à Paris, et cependant les marchandises expédiées de Manchester pour Londres à 5 heures du soir, sont rendues à destination le lendemain ayant 8 heures du matin.

M. Armitage, comme le précédent, voudrait la suppression de tous droits, et lit à l'appui de ce vœu plusieurs lettres de manufacturiers anglais. — Le déposant donne quelques détails sur le prix des articles caoutchoutés, et les toiles de cotons en France et en Angleterre. — La lutte qui eut lieu entre les protectionnistes et les libre-échangistes, en Angleterre, pour la loi sur les céréales, et qui se termina par la victoire des derniers, a eu des résultats favorables. — La protection ne profite pas au producteur et nuit au consommateur.

Question de M. Brame sur l'âge auquel l'ouvrier anglais est le plus apte à rendre des services à l'industrie. — Réponse de M. Armitage. — Question de M. de Forcade, et réponse du déposant sur le gain moyen des ouvrières employées dans son établissement. — Observation de M. Brame sur le désavantage pour l'industrie française qui résulte de la conscription. — Question de M. Brame sur la durée de l'apprentissage en Angleterre. — Réponse : il n'y a pas d'apprentis en Angleterre ; l'ouvrier commence à travailler à onze ans, et à treize ans fait des journées complètes.

M. Jules Simon pose diverses questions sur les chemins de fer, le prix d'achat des cotons et le prix de la broche, en Angleterre, en priant MM. les déposants anglais d'y répondre par écrit, afin d'épargner le temps de la commission. — Observation de M. Lamer sur la position de la question de M. Jules Simon à l'égard du prix d'achat du coton. — M. le baron de Mackau ajoute aux questions de M. Jules Simon une demande de renseignements concernant les voies de transport.

Observations de MM. Johnston et de Forcade sur une dépêche inexacte publiée par le Napoléoniste de Rouen au sujet d'une délibération de la commission et signée de M. Pouyer-Quertier. — M. Pouyer-Quertier ré-